



**RAPPORT D'ACTIVITES DES
ONG MEMBRES DU CONGAD 2002**

I. PRESENTATION DU CONGAD

Créé en février 1982 le CONGAD, regroupe 161 ONGs nationales, étrangères et internationales. Il est l'interlocuteur du Gouvernement, au titre de la communauté des ONG, et collabore avec les acteurs non étatiques et les partenaires au développement. Le consortium a vocation à promouvoir le dialogue politique, social, économique et culturel pour un développement humain durable et le renforcement de la société civile qui contribue à la prise en charge de la demande sociale, à l'exercice des Droits humains et à la construction de la bonne gouvernance publique. Le CONGAD entend par « par la participation populaire, œuvrer au Sénégal pour une société panafricaine, démocratique, de solidarité, de justice économique et sociale, ancrée dans nos valeurs culturelles positives, ouverte sur le monde et orientée vers un développement humain durable. »

Dans cette perspective, il développe notamment la synergie et la solidarité entre les ONG pour plus d'efficacité dans l'appui aux communautés de base.

I.1. Les structures du CONGAD

I.1.1. Les organes délibérants

I.1.1.1. L'Assemblée Générale

Composée de tous les membres de droit, l'assemblée Générale définit les orientations politiques du CONGAD

I.1.1.2. Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est l'instance dirigeante du Consortium entre deux Assemblées Générales. Il élit en son sein un Bureau, qui à son tour porte à sa tête un Président. Le Conseil d'Administration compte 15 membres et veille au respect des orientations politiques et règles déontologiques adoptées, à l'application des décisions de l'assemblée générale, au traitement des dossiers stratégiques et des demandes d'adhésion au CONGAD

I.1.2. Les organes techniques

I.1.2.1. La Direction Exécutive

La Direction Exécutive met en œuvre les politiques du CONGAD selon les orientations politiques définies par l'assemblée générale. Placée sous l'autorité d'un Directeur Exécutif, elle compte 3 départements :

- ⇒ Le Service d'Appui aux Programmes (S.A.P)
- ⇒ Le Service d'Appui à la Communication (S.A.C)
- ⇒ Le Service d'Appui à l'Administration et aux Finances (S.A.A.F)

I.1.2.2. Les Réseaux thématiques

Cadres de concertation, de synergie, de solidarité et d'action, les réseaux sont des bras stratégiques du consortium. Ils sont ouverts aux ONGs membres et non membres ainsi qu'aux associations intervenant à la base.

Le CONGAD a créé les huit réseaux ci-après :

- ⇒ Art et Culture
- ⇒ Développement Urbain et Lutte Contre la Pauvreté
- ⇒ Education
- ⇒ Environnement et Développement (RED)
- ⇒ Epargne et Crédit
- ⇒ Genre et Développement
- ⇒ Réseau Santé, Sida et Population (RESSIP)
- ⇒ Réseau Citoyenneté, Démocratie, Droits Humains et Paix (RECIDHUP)

I.1.2.3. Les Cellules Régionales

Les Cellules Régionales sont des organes décentralisés du CONGAD. Le CONGAD est présent dans dix régions du Sénégal : Dakar, Thiès, Saint-Louis, Fatick, Kolda, Kaolack, Ziguinchor, Diourbel, Louga, Tambacounda. Matam, qui a été érigé en région en 2003, est coordonnée par la Cellule de Saint-Louis.

I.1.3. Les organes de régulation et de dialogue pour le partenariat

I.1.3.1. Le Comité D’Ethique et de Déontologie

Afin de promouvoir le respect du Code d’Ethique et de Déontologie dont il s’est librement doté, le CONGAD a créé un Comité d’Ethique et de Déontologie (C.E.D) dont les membres ont été cooptés en considération de leur probité morale et intellectuelle. Enseignants, religieux, magistrat, journalistes... faisant autorité dans leur domaine de compétence, ils ont une fonction essentielle de régulation, notamment à travers le conseil, l’arbitrage, la prévention et la gestion de conflit. Le Comité d’Ethique et de Déontologie veille au respect de l’éthique et de la déontologie dans le fonctionnement des ONG. Il a un rôle d’arbitrage, de conseil et d’orientation.

I.1.3.2. Le Comité Consultatif des Partenaires

Cadre d’échanges avec les partenaires du consortium, le Comité Consultatif des Partenaires (C.C.P) donne des avis et conseils pour une exécution efficiente des programmes et activités du CONGAD. Sa création répond au souci de promouvoir la bonne gouvernance relationnelle, la mobilisation des partenaires autour d’objectifs stratégiques partagés et la promotion de l’obligation de rendre compte.

I.2. Les Programmes Spécifiques

I.2.1. Les programmes du CONGAD

- ⇒ Le Programme Solidarité, Urgence, Développement en Casamance (SUD)
- ⇒ Le Programme Sensibilisation/Renforcement de capacités (PDIS/RESSIP)

I.2.2. Les Programmes domiciliés

Les 5 programmes ci-après sont domiciliés au CONGAD :

- ⇒ (LIFE/PNUD) : Initiatives Locales pour l’environnement Urbain. Programme lancé en 1990 pour promouvoir le développement humain durable.
- ⇒ (PMF/FEM/PNUD) : Micro financement du fonds pour l’environnement Mondial
- ⇒ PNUD/Réseau Afrique 2000
- ⇒ PNUD/RAF 95 : Cellule Nationale de la Société civile pour la Bonne Gouvernance et la lutte contre la pauvreté. Programme lancé au Sénégal en avril 1998

⇒ GTZ/Collectif de la Société Civile pour le Suivi du DSRP. Programme lancé en 2002

I.3. LES OBJECTIFS DU CONGAD

Le CONGAD s'investit principalement dans la défense des intérêts des ONGs à travers les activités ci-après :

- ⇒ La représentation et la défense des intérêts des ONGs par la valorisation et la diffusion des meilleures pratiques, le renforcement de leurs capacités institutionnelles et opérationnelles ;
- ⇒ Le renforcement de la Société civile et de sa contribution aux transformations sociales et à la formulation des politiques publiques en faveur des communautés de base ;
- ⇒ L'appui au processus de développement local et de décentralisation par la promotion de la participation des acteurs locaux aux instances de base ;
- ⇒ Le renforcement des échanges et de la concertation entre Société civile du Nord et du SUD par la coopération bi et multilatérale mais aussi par la promotion de cadres de synergie et de réseaux d'échanges.

II. JUSTIFICATION DU RAPPORT D'ACTIVITES

Soutenu par des donateurs privés et des partenaires au développement, l'engagement des ONG au service du développement humain durable trouve sa légitimité dans le respect des règles d'éthique et de déontologie, mais aussi de management efficient et de bonne gouvernance institutionnelle et relationnelle. La diffusion du rapport d'activités des ONG membres du CONGAD est une exigence de notre mission de service public. Elle répond à l'obligation de rendre compte et constitue, à cet égard, un indicateur de transparence qui pose un acte de plaidoyer pour plus de partenariat et de synergie au bénéfice des couches vulnérables. Le présent rapport d'activités des ONG membres du CONGAD n'est pas exhaustif, mais dit l'essentiel d'un engagement au service du développement durable. Il met l'accent sur un certain nombre de réalisations dans des secteurs d'activités où la prise en charge de la demande appelle une grande synergie entre services étatiques, acteurs non étatiques et partenaires au développement.

1. La prévention et la gestion des conflits

La prévention et la gestion des conflits appellent des stratégies d'intervention qui ne se limitent à la promotion du dialogue et de la culture de la paix. Dans un environnement où la pauvreté et l'accès à la terre et aux autres facteurs de production économique tels que l'eau apparaissent de plus en plus comme une des sources principales de tensions, l'accent doit être également mis sur le développement humain durable. Au Sénégal, la région naturelle de Casamance qui englobe les régions administratives de Ziguinchor et Kolda et où sévit, depuis plus de vingt un ans, un conflit entre l'armée et le Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance (MFDC), est au cœur des préoccupations de la communauté des ONG, qui a emprunté le chemin balisé par le CONGAD. Les violences liées à la revendication

indépendantiste ont profondément affecté l'économie de la région, augmentant ainsi le nombre de pauvres.

L'insécurité, qui s'est accentuée avec la pose de mines, n'éloigne pas seulement les investisseurs, elle empêche les organisations humanitaires de la coopération bi et multilatérale de porter assistance aux populations. Face à cette situation et soucieux de promouvoir la mobilisation nationale pour restaurer la paix en Casamance, faire face à l'urgence humanitaire et de relancer une économie disposant d'un important potentiel agricole, piscicole, pastoral et touristique, le CONGAD a lancé en 2000 le Programme Solidarité Urgence Développement (SUD). Ce programme est venu donner un organe d'appui aux ONG oeuvrant pour l'amélioration de la qualité de vie des communautés de base. Le Programme SUD, qui est soutenu par **Oxfam America**, **Oxfam GB**, **Novib** et **VECO**, s'inscrit dans une dynamique impulsée en mars 1998 avec le forum qui a réuni 180 participants (jeunes, femmes, services techniques de l'Etat, opérateurs économiques et artisans, autorités religieuses, élus locaux et autres partenaires au développement). Il visait les objectifs ci-après :

- a. faire de la crise en Casamance une question nationale en développant un courant de solidarité avec les populations de cette région du Sénégal ;
- b. partager son expérience en Casamance dans le domaine du soutien aux élèves déplacés et l'accès à l'éducation des enfants avec des structures spécialisées et qui peuvent intervenir à large échelle (ex : UNICEF, Union européenne) ;
- c. promouvoir la guérison psycho-sociale et clinique des enfants victimes du conflit. ;
- d. développer la conscience citoyenne et les idéaux de paix et de tolérance et de respect des droits humains au sein des populations, et tout particulièrement des jeunes ;
- e. favoriser l'insertion socio-culturelle des jeunes, notamment en milieu urbain et semi-urbain ;
- f. renforcer la concertation et le dialogue politique entre les différents acteurs impliqués dans le processus de la paix et du développement de la région naturelle de Casamance ;
- g. favoriser le développement économique et la lutte contre les phénomènes de précarisation ;
- h. renforcer les capacités des ONG locales impliquées dans le développement local ;
- i. évaluer l'impact du programme sur l'évolution des facteurs économiques

Le Programme SUD, au crédit duquel, il faut notamment mettre la prise en charge scolaire, alimentaire, médicale et vestimentaire de 2000 écoliers déplacés, a réussi à faire de la crise en Casamance, une préoccupation nationale. On peut légitimement soutenir que le Programme SUD, qui a contribué à restaurer la confiance des partenaires au développement bi et multilatéral qui sont revenus en Casamance, est à l'origine de la dynamique de paix sous-régionale impliquant aussi bien les acteurs des sociétés civiles, que le MFDC et les pouvoirs publics du Sénégal, de la Guinée Bissau et de la Gambie.

Dans d'autres régions du Sénégal, les actions de prévention et de gestion des conflits prennent d'autres formes. A titre d'exemple, on peut citer la création de Centres d'Information et de Médiation Socio-juridique (CIMES) par l'ONG ANAFA. Les CIMES permettent la mise en oeuvre «d'une stratégie alternative de prévention et de gestion des conflits sociaux » à partir des deux (2) exigences fondamentales complémentaires ci-après :

- développer une éducation à la citoyenneté républicaine qui est la clé de toute démocratie participative ;
- promouvoir la complémentarité entre mécanismes traditionnels et modernes de gestion des conflits au sein de la société

Les CIMES sont animés par des médiateurs communautaires choisis parmi les notables, les guides religieux, et d'autres leaders locaux. Quand un conflit survient, ils doivent user de leur influence sur les parties pour les amener à la table de négociation. Les CIMES ont été implantés à titre expérimental dans trois (3) sections régionales (Thiès, Louga et Saint-Louis). Des médiateurs communautaires ont été sélectionnés et formés dans les différents sites expérimentaux. Ils créent à leur tour et dirigent le plus souvent des comités locaux de médiation regroupant tout le tissu associatif local. A Thiès où l'expérience a démarré, trois (3) quartiers en zone urbaine (ville de Thiès) et trois (3) villages (Hanène, Fandène et Keur Baba Alima) ont été présélectionnés. Le CIMES de Thiès a instruit trente (30) cas de médiation depuis sa création et 95 % de ces médiations ont eu pour cadre le milieu rural. Les CIMES ont rapidement acquis une véritable assise populaire. Appréciant leurs résultats, l'Etat du Sénégal a félicité et encouragé ANAFA. Par lettre de Madame le Ministre Commissaire aux Droits de l'Homme, il exprime le souhait d'établir un partenariat avec la société civile dans le domaine de la Médiation juridique.

2. La promotion du dialogue socio-politique et culturel pour la paix

Les ONG membres du CONGAD intervenant en Casamance prennent en charge la poursuite des objectifs du Programme SUD à travers la recherche de la stabilité et l'appui aux initiatives communautaires. Parmi les organisations, dont la contribution a été remarquable dans le cadre des efforts entrepris pour un retour définitif de la paix et le recul de la pauvreté, on peut citer **AGADA**, le **CRS**, **FOODE** et **World Education Sénégal**. Ces ONG ont fait un travail remarquable dans les régions administratives de Ziguinchor et de Kolda, pour restaurer le dialogue entre les populations riveraines de la frontière entre le Sénégal et la Guinée Bissau. Cette action, qui a permis d'amorcer des discussions entre populations communautés à la base d'une part et pouvoirs publics des deux pays, d'autre part, s'est fortement appuyée sur les convergences culturelles et les traditions séculaires du Gabu.

Les festivals de Salikégné au Sénégal et de Kambadio en Guinée Bissau au cours duquel le Président Kumba Yalla s'est engagé à lutter contre les bandes armées utilisant le territoire bissau-guinéen comme base de repli, constituent une étape essentielle dans le processus de retour à une coexistence pacifique entre les populations riveraines de la frontière entre les deux pays, dont les relations s'étaient dégradées à cause des vols de bétails en territoire sénégalais. Cet engagement au service de la paix et du développement humain durable s'est poursuivi avec la tenue d'ateliers sous-régionaux ouverts à l'armée, au MFDC et portant notamment sur le traitement de l'information en zone de conflit. L'ONG **World Education** s'est beaucoup investi dans le rapprochement des deux leaders historiques du MFDC Sidy Badji et l'Abbé Diamacoune Senghor pour faciliter le processus de négociation pour la paix. Elle poursuit l'exécution de son programme « Edifier la paix et la prospérité en Casamance », soutenu par l'USAID dans les régions de Ziguinchor et Kolda en s'appuyant sur les OCB ci-après : AJAC, AJAEDO, OFAD et KORACE.

World Education, qui intervient notamment dans la formation des formateurs en gestion de stress et prévention des conflits, et dans le renforcement des capacités institutionnelles des associations partenaires, soutient par ailleurs des micro-projets visant les réalisations ci-après : jardins maraîchers, boutiques communautaires, moulins à mil, cases de santé, IEC, décortiqueuses à riz, pirogues de désenclavement. Durant le semestre (juillet-septembre 2002) le financement des 26 micro projets approuvés par l'USAID s'est élevé à F CFA 45 021 500, dont une subvention de l'USAID de F CFA 33 221 500, une participation des populations évaluée à F CFA 11 050 000 et une contribution de F CFA 750 000 des Organisations communautaires de base (OCB.) Les micro-projets touchent 56 494 personnes dont 30 912 femmes, résidants dans 26 villages cibles et 146 villages polarisés. Ce programme a généré 1058 emplois temporaires et 13 emplois permanents.

Dans la région de Kolda, les cinq cases de santé fonctionnelles ont enregistré 348 consultations, dont 80% pour le paludisme, durant le trimestre (juillet – août - septembre 2002). Dans cette région où le taux de morbidité dû au paludisme atteint 34% pour une moyenne nationale de 24%, l'amélioration de l'offre de santé est une priorité pour les populations. Quatre projets de mise en place de décortiqueuses ont été exécutés dans le département d'Oussouye, Effoc dispose désormais d'une pirogue pour son désenclavement, 392 personnes, dont 192 femmes ont suivi des séances de formation en droits humains, 64 animateurs de AJAC (28)et de OFAD (36) ont bénéficié d'une formation des formateurs en gestions de stress et prévention des conflits.

A Kolda, **FOODE**, dont l'expertise en matière de prévention et gestion de conflits liés à la compétition pour l'accès au foncier a contribué à ramener la paix entre les communautés vivant dans la forêt de Pata où sévissaient des violences meurtrières, poursuit son effort pour l'accès aux services sociaux de base et la maîtrise de l'eau pour les activités agricoles et pastorales. Le fonçage de puits et l'installation de forages dans l'espace rural et en milieu périurbain font partie d'une panoplie d'activités touchant également les centres urbains, notamment la commune de Kolda où **FOODE** a largement contribué à l'appropriation des NTICS par la jeunesse. Cette cible bénéficie, par ailleurs, d'un studio d'enregistrement fort utile dans le cadre de la promotion du patrimoine culturel du Foulada-Pakao.

3. L'appui au développement local

Afin de d'asseoir le processus de paix sur des bases socioéconomiques solides, des actions d'envergure ont été menées pour lutter contre les maladies, assainir l'environnement, élargir l'accès aux services sociaux de base et favoriser une appropriation efficace de la décentralisation par le renforcement des capacités des Organisations communautaires de base. Grâce à l'action multiforme d'organisations telles que **PACTE** et **ACRA**, la responsabilisation des acteurs locaux, consacrée par le transfert de compétences, a une consistance technique et une base matérielle. D'autres Ong à l'image du **RADI** ont mis l'accent sur le renforcement des capacités des élus locaux.

3.1. Le développement local dans l'espace urbain

Les résultats ci-après ont été obtenus par **PACTE** qui concentre ses efforts en milieu urbain et périurbain dans la commune de Ziguinchor :

↻ Travaux d'infrastructures :

- réalisation de trois "Maisons de quartier" (infrastructures polyvalentes d'animation et de formation) à Lyndiane, Kandé et Alwar / Kandialan ;
- aménagement d'une salle de classe, construction de bloc sanitaire et adduction d'eau à l'école M. Bayo de Peyrissac ;
- aménagement et équipement en tables bancs de trois salles de classe de Landing. Tamba et aménagement de quatre salles à l'école D.Sané à Lyndiane ;
- aménagement d'un marché à Alwar/ Kandialan ;
- extension du réseau d'adduction d'eau et branchements sociaux au profit des ménages à Kandé.

↻ Actions de prophylaxie :

- mise à disposition de matériels et outillages d'assainissement aux conseils de quartier ;
- réalisation de trente-trois opérations d'assainissement ;
- javellisation de cinq mille (5.000) puits pour rendre l'eau potable ;
- organisation de vingt-quatre opérations de vaccination, qui ont permis de toucher neuf mille deux cents (9.200) enfants et filles en âge de procréer dans le cadre du P.E.V ;
- chloroquinisation de sept mille huit cent quarante et un (7.841) enfants dans le cadre d'opérations de prévention du paludisme ;
- déparasitage de cinq mille (5.000) enfants ;
- organisation de vingt-quatre séances de causeries / sensibilisation sur la santé, l'hygiène et l'environnement dans chaque quartier.

3.2. La promotion du développement local dans l'espace rural

Les populations vivant dans l'espace rural de la région naturelle de Casamance, où la crise a ralenti tant soit peu les activités de développement, étendant ainsi le domaine de la pauvreté, bénéficient également de l'accompagnement des ONG membres du CONGAD.

Un exemple parmi d'autres, les actions soutenues par **ACRA** ont permis à la communauté rurale de Coubalan, la zone des Kalounayes en générale, d'atteindre un niveau de développement local significatif. Cette ONG, également active à Fatick, Kaolack, Ziguinchor, Tambacounda, Thiès et Kolda, a appuyé l'élaboration et la réalisation du Plan de Développement Local (PLD) de Coubalan et par extension des Kalounayes. Le soutien apporté à cette collectivité locale dans le cadre de la mise en œuvre de ce PLD s'est traduit par les actions ci-après :

- renforcement des capacités des OCB et des élus locaux pour leur permettre d'exercer leur mandat et d'accomplir leurs missions de service public avec toute l'efficacité nécessaire ;
- restauration et protection des zones humides (construction d'un barrage de 8 km à Koubanao et action de reboisement de la mangrove dans les Communautés rurales de Coubalan et Ounck) ;
- aménagement de blocs maraîchers dans les villages de Simakounda et Diango ;
- information, formation et éducation environnementales ;
- promotion de la médecine traditionnelle ;
- amélioration de l'offre éducative à travers la construction et la réhabilitation d'écoles (CEM de Koubanao, écoles élémentaires de Diango, de Boureck, de Hathioune, l'école maternelle de Coubalan.)

Au plan régional, ACRA a facilité la signature d'un protocole entre Ziguinchor et la Lombardie en Italie.

3.3. Formation des élus locaux

La formation des élus locaux, qui sont les dépositaires politiques des neuf compétences transférées, est un objectif prioritaire pour les organisations de la société civile intervenant dans le cadre de la capacitation pour un développement durable local. L'ONG **RADI** a, dans ce cadre, exécuté durant l'année un programme de formation visant les objectifs ci-après :

- alphabétiser 176 conseillers ruraux
- former 176 conseillers ruraux sur 10 modules portant sur la décentralisation et la gestion économique et financière
- organiser 96 causeries sur les thèmes de la décentralisation
- sensibiliser près de 3200 personnes sur les thèmes liés à la décentralisation et à la participation à la démocratie locale

4. Lutte contre la pauvreté

Dans les autres parties du Sénégal, notamment dans le Nord du pays, les communautés de base bénéficient du même accompagnement dans leurs entreprises de lutte contre la pauvreté et d'amélioration de la qualité de vie. Ainsi, à Kébémér l'Association Conseil pour l'Action (ACA), exécute depuis septembre 2002, un programme financé par l'Agence du Fonds de Développement Social (AFDS) et qui vise l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base à travers le financement de micro-projets de développement avec des subventions accordées aux organisations communautaires de base (OCB) de 38 villages. Le financement accessible s'élève à 200 250 000 FCFA. Dans le département de Kaffrine, un autre projet financé par l'AFDS est exécuté par le Groupement de Moyens constitués par l'Association Conseil pour l'Action (ACA), **APROFES** et **ASRADEC**, toutes trois ONG membres du CONGAD. Ce projet de lutte contre la pauvreté, dont le financement s'élève à 125 345 000 F CFA vise les objectifs ci-après :

- améliorer les conditions de vie des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables par la promotion et le financement d'activités génératrices de revenus et d'emplois ;
- faciliter l'accès des couches sociales démunies aux services sociaux de base, aux équipements et aux infrastructures communautaires ;
- renforcer les capacités des communautés de base à la planification participative, au classement des besoins par ordre de priorité, et au suivi de l'exécution des activités ;
- renforcer les capacités de l'Administration en analyse et suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté

Au 31 décembre 2002, l'évaluation participative des besoins a été faite dans 24 villages sur les 46 ciblés par ce projet d'une durée de 24 mois. Face aux difficultés rencontrées dans le cadre de ce partenariat entre l'AFDS et des ONG membres du consortium, le CONGAD est intervenu pour aider à trouver des solutions et pour un bon déroulement des activités. Dans les régions de Diourbel et de Fatick, les difficultés que rencontrent les communautés défavorisées sont très sensibles. Le niveau d'organisation et les capacités d'action des OCB y sont faibles, les moyens de production, notamment les terres agricoles, dégradés et l'accès au marché des produits agricoles difficile. Face à cette situation, l'intervention des ONG est, à bien des égards, nécessaire. L'exécution du projet d'appui à la commercialisation des produits agricoles locaux, financé par AHDIS sur fonds propres et qui entre dans le cadre de la lutte contre la précarité, se poursuit depuis 1989.

Le Projet d'Appui à la Mise en place de la Mutuelle d'Épargne et de Crédit des Groupements Féminins d'**AHDIS** (MECGFA) à Bambey (USAID/PAONG-PMIA et FPE), qui a démarré en 1999, répond au même souci d'asseoir une base économique viable pour les bénéficiaires. Cette volonté d'accompagner les initiatives locales d'amélioration de la qualité de vie des couches défavorisées, est à l'origine de l'implication de cette ONG dans l'exécution du Programme Elargi de Lutte Contre la Pauvreté (PELCP). Malgré les difficultés rencontrées dans ce cadre, du fait notamment du retard enregistré dans la mise en œuvre du PELCP et des déficits enregistrés dans la couverture des coûts des prestations effectuées par les ONG partenaires du PELCP, **AHDIS** a apporté son appui conseil en suivi des activités de micro-projets d'embouche bovine et ovine ainsi que de petit commerce.

La mobilisation de l'épargne et la promotion de l'accès au micro-crédit ont été des actions majeures dans la lutte contre la pauvreté. En effet, l'accès au crédit bancaire reste un obstacle dans le cadre de la promotion socio-économique des femmes. C'est la raison pour laquelle, les ONG mettent en œuvre des stratégies et systèmes financiers décentralisés appropriés pour leur permettre de disposer de ressources financières nécessaires à la réalisation de leurs activités génératrices de revenus. De 2001 à 2003, le **PROFEMU**, la **FAFS**, l'**ADPES** et l'**USE** ont appuyé plus de 15 000 femmes en leur accordant des crédits d'un montant de **FCFA 1 milliard 150 millions** avec un taux de remboursement supérieur à 90%. L'effort des ONG porte également sur la mobilisation de l'épargne. Dans ce cadre, la **FAFS** a mobilisé de 2001 à 2003, une épargne d'un montant de **FCFA 25 millions**.

De 1997 en 2002, L'ONG **ACRA** a appuyé la création de 18 Groupements d'Épargne et Crédit, implantés dans les régions de Thiès (8), de Fatick (3), Tamba (3), Ziguinchor (3) et de Kaolack (1). Ces groupements d'épargne et de crédit ont pu mobiliser une épargne estimée à **FCFA 255. 462.519**.

5. La contribution à l'amélioration de l'offre éducative

Le système éducation national présente d'importantes déficiences relevées par le diagnostic de l'éducation de base, fait par l'ONG **Aide et Action**. Quelques statistiques permettent de prendre la mesure des insuffisances. En dépit des progrès accomplis, avec une progression de 15,6% du Taux Brut de Scolarisation qui est passé de 53,8% en 1990 à 69,4% en 2001 et les avancées dans la scolarisation des filles, qui constituent 47,1% des effectifs en 2002, beaucoup reste à faire. En atteste le niveau du TBS, qui avec 71,6% en 2002, est à en deçà de l'objectif de 75% visé en 2001. Sur 100 élèves admis au CI, les trois cinquièmes vont redoubler au moins une fois à la fin du cycle. Le taux d'abandon reste élevé, surtout en milieu rural où 6% des enfants du CI abandonnent, pendant que ce pourcentage descend à 0,5% en zone urbaine.

De tels résultats trouvent leur explication dans l'indigence du système. Le ratio élèves/maîtres (52/1 en 2000), un ratio maîtres/inspecteur (plus de 120/1), le mauvais état des infrastructures (plus de 50% du patrimoine immobilier est en mauvais état), un déficit de plus de 100 000 tables bancs, l'insuffisance du nombre de manuels scolaires et les déficiences dans la couverture médicale des élèves sont autant d'obstacles majeurs à l'avènement d'un système éducatif performant. La loi d'orientation de l'école et la lettre de politique générale du ministère de l'Education définissent le cadre dans lequel doit s'inscrire l'action des différents acteurs qui concourent à l'exercice du droit à l'éducation. L'importance d'une démarche concertée et des ressources humaines, matérielles et financières appelle la recherche de synergie entre l'Etat, les collectivités locales, les partenaires au développement et les organisations de la Société civile.

La construction de partenariats est indispensable pour atteindre les objectifs visés à travers le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF 2000 –2010)et le Plan National d'Actions de l'Education Pour Tous. C'est cette exigence qui fonde et guide l'action du CONGAD et de ses ONG membres. La mobilisation citoyenne autour de l'école impulsée par les Etats Généraux de l'Education et le Forum Mondial sur l'Education tenu à Dakar en 2000 est une illustration de cet engagement dans la lutte pour l'éradication de l'ignorance et la promotion du développement durable par la diffusion de savoirs et savoir-faire. L'intervention de **Aide Action**, qui est une ONG spécialisée dans l'éducation de base, s'inscrit dans une dynamique d'élargissement de l'accès à l'école pour plus de développement durable et de citoyenneté.

Elle veut « appuyer les structures locales (étatiques et non étatiques) à améliorer les apprentissages scolaires et à prendre en charge l'éducation des enfants exclus du système. » Pour atteindre ces objectifs, 65% de son budget 2002 qui s'est élevé à F CFA 381 946 877 ont été consacrés à l'animation (33%°), à la scolarisation primaire (18%) et au parrainage et à la communication (9%). Afin de conduire sa mission de service public de manière efficiente, Aide Action qui intervient à travers deux programmes dont l'un couvre Pikine, Rufisque, Mbour où l'on compte 400 volontaires et maîtres contractuels sur 1141 enseignants et l'autre Kolda, a réalisé une étude portant sur la demande éducative dans ces localités. Parmi ses autres réalisations, on peut citer :

- la mise en place de cantines scolaires à Rufisque 2 et à Mbour. Dans cette dernière localité **1 015 élèves** ont bénéficié de ce programme visant à améliorer les rendements scolaires et les conditions sanitaires et nutritionnelles ;

- l'inscription au Cours d'Initiation de près de **8 000 filles** dans les départements de Mbour et de Guédiawaye en partenariat avec les inspections, les associations locales et des ONG ;
- l'appui à la Cellule des filles et mamans de l'école Camp Marchand de Rufisque qui met en œuvre une stratégie à long terme d'accompagnement des filles à travers des activités motivantes et de renforcement pédagogique ;
- la construction de **216 classes** ;
- la rénovation de 137 classes
- la mise à disposition de **11 251 tables-bancs**
- la construction de 56 blocs d'hygiène
- l'appui à la formation de plus de **1 000 enseignants, directeurs d'école, inspecteurs de l'éducation et autres partenaires leaders** en activités innovantes en lecture, technique de gestion d'école, diagnostic participatif, technique freinet (conseil de classe et pratique de la correspondance scolaire), conduite de leçons d'écriture et d'expression orale, démarche d'élaboration de projet d'école...
- la mise en place de **08 nouvelles bibliothèques** à Rufisque et Guédiawaye et le renforcement en ouvrages de 10 bibliothèques dans cette dernière localité
- la mise en place dans **56 écoles de comités de santé** constitués d'élèves et d'enseignants pour veiller à la promotion de l'hygiène, de la propreté, des comportements favorables à la santé et pour donner des soins de première nécessité au sein de l'école ou dans les familles en cas de besoin
- l'appui à des écoles associatives qui accueillent environ **9 000 élèves**.

La contribution des ONG à l'offre éducative et de formation porte également sur l'alphabétisation et la production de supports en langues nationales, mais aussi sur la maîtrise des notions essentielles des langues étrangères (français, anglais ...). En la matière, l'action de ANAFA mérite d'être soulignée. Cette ONG a régulièrement participé aux activités commémoratives de la semaine Nationale de l'Alphabétisation en y présentant les résultats de ses actions d'alphabétisation notamment à Thiès, Louga, Saint-Louis. ANAFA a traduit dans les six (06) langues nationales la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ainsi que NEPAD, qui a fait l'objet de 11 (onze) ateliers de partages et d'échanges sur le thème ci-après : « quelles voies pour construire le NEPAD des peuples ?

6. Contribution à l'amélioration de l'offre de santé

Le bras stratégique du CONGAD dans le cadre de la contribution des ONG à l'amélioration de l'offre de santé est son Réseau Santé Sida Population (RESSIP). Depuis l'année 2000, le RESSIP/CONGAD, qui compte 160 organisations membres, exécute, dans le cadre du PDIS, un programme de sensibilisation et de renforcement de capacités des communautés de base et des élus locaux pour le compte du ministère de la Santé de l'Hygiène et de la Prévention.

Le projet de Promotion de la Participation et de Renforcement des Capacités des ONG et des Associations pour la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs du PNDS, dont il est une composante, vise les objectifs ci-après :

- informer et sensibiliser les ONG et Associations sur les Objectifs et les modalités de mise en œuvre du PNDS à travers le PDIS ;
- renforcer les compétences techniques des ONG et Associations en élaboration et gestion des programmes de santé ;

- assurer la coordination et l'appui technique aux ONG et Associations impliquées dans la mise en œuvre du PDIS en relation avec la CAS/PNDS et la Direction du Partenariat et les services décentralisés du Ministère de la Santé, de l'Hygiène et de la Prévention (MSHP) ;
- assurer le suivi et l'évaluation des projets mis en œuvre par les ONG et Associations en relation avec le Ministère de la Santé, de l'Hygiène et de la Prévention (MSHP)

Dans le cadre de la poursuite des objectifs susmentionnés, le RESSIP a organisé, du 1^{er} mai au 31 décembre 2002, des ateliers de vulgarisation des outils du PNDS et des programmes nationaux de santé prioritaires et/ou à composante santé comme le Programme de Renforcement de la Nutrition (PRN). Au total, huit (08) ateliers régionaux ont été tenus dans les régions de Thiès (districts de Thiès, Khombole, Tivaoune et Mekhé), de Fatick (districts de Fatick, Sokone, Gossas, Guinguineo, Foundiougne, Dioffior) de Diourbel (districts de Diourbel, Bambey, Mbacké, Touba), de Kaolack (districts de Kaolack, Kaffrine, Niore, Khounguel), de Saint-Louis (districts de Saint-Louis, Richard Toll, Dagana, Podor), de Louga (districts de Louga, Darou Mousty, Kébémér, Dahra, Linguère), de Tambacounda (districts de Tambacounda, Bakel, Goudiry, Kédougou), de Kolda (districts de Kolda, Sédhiou, Véligara).

Le RESSIP, qui a vocation à promouvoir les synergies et la participation citoyennes pour une prise en charge efficiente des besoins en soins de santé préventive et curative, va poursuivre sa mission de service public. Le **RADI**, qui est membre de ce réseau du CONGAD, s'inscrit dans cette dynamique. En 2002, il a exécuté un programme de santé, qui a obtenu les résultats ci-après :

- la réalisation de deux enquêtes sur les IST/SIDA et la nutrition ;
- la formation de 11 relais communautaires et 16 représentantes de GPF sur les IST/SIDA en technique d'utilisation des boîtes à image ;
- la formation de 15 relais communautaires et 20 représentantes de GPF en nutrition, paludisme et santé de la reproduction. Au total 57 animateurs et relais communautaires ont été formés ;
- 259 causeries, qui ont permis de sensibiliser et d'informer 10 295 personnes, ont été organisées et animées par les animateurs et relais communautaires ;
- l'apport de compléments alimentaires à des femmes enceintes et à des enfants de 0 à 36 mois ;
- la vaccination et le suivi de femmes en état de grossesse ;
- la diffusion de méthodes contraceptives dans le cadre de la promotion du planning familial

7. L'assistance aux couches vulnérables

7.1. *l'assistance aux handicapés lourds*

Dans le cadre de l'appui aux personnes affectées par la lèpre, la DAHW a mis en œuvre de nouvelles stratégies pour mieux cibler ses interventions. Cette approche articule les données grâce à un outil d'enquête, elle renseigne sur le niveau de nécessité de l'individu et des familles aux besoins communautaires dans les huit villages de reclassement exprimés dans les Plans Locaux de Développement (PLD). Dans les villages de reclassement la précarité du cadre de vie et la dégradation de l'environnement trouvent un indicateur significatif dans le taux de 98% de ménages dépourvus de lieux d'aisance à Koutal, l'intervention de la DAHW ne se limite à la modernisation de l'habitat. La réhabilitation socioéconomique est une priorité.

En 2002, le total du volume financier débloqué par la DAHW et la Fondation des Fonctionnaires suisses dans ce cadre a atteint FCFA 20 000 000. Les personnes affectées par la lèpre représentent 83% des bénéficiaires des projets financés entre 1999 et 2002, celles issues des familles des personnes affectées 17%. 49 bénéficiaires résident dans les villages de reclassement, 102, soit 66% vivent ailleurs. Quant au volet éducation et formation mis en œuvre dans le cadre de l'exécution du programme de réhabilitation socio-économique des personnes affectées par la lèpre, il porte sur les domaines ci-après :

- **les garderies d'enfants dans les villages de reclassement** : le programme couvre 07 garderies pour une population de 351 enfants âgés de 3 à 5 ans encadrés par 16 monitrices. Le suivi-formation des monitrices et moniteurs a été assuré par les inspecteurs de l'Education Préscolaire. La garderie de Fadiga a été équipée en mobiliers. Ceux destinés à Tabi et Djibélor ont été fabriqués et des toilettes construites à Peycouck et Sowane ;
- **l'enseignement élémentaire** : pour l'année scolaire 2001-2002, 1105 élèves âgés de 6 à 14 ans ont été inscrits dans l'élémentaire ;
- **l'enseignement moyen-secondaire** : 176 élèves ont été inscrits dans le moyen-secondaire ;
- **La formation professionnelle** : 5 élèves inscrits dans des écoles à Dakar et dans d'autres régions avec le soutien de la DAHW ont terminé leur formation dans les filières de la santé, de la comptabilité et de l'éducation ;
- **L'enseignement supérieur** : les universités de Saint-Louis et de Dakar accueillent respectivement 2 et 15 étudiants appuyés par la DAHW (11) et la FFSL (6) ;
- **Le programme des Nations Unies pour le Contrôle International des Drogues** : de jeunes relais vont être formés avec le soutien du PNUCID pour prendre en charge la sensibilisation sur les méfaits de la drogue. Ce programme de prévention couvre Mballing (région de Thiès), Koutal (région de Kaolack) et Djibélor (région de Ziguinchor);
- **Les activités du programme social** : elles ont porté sur l'application du plan d'action de Diambo, l'élaboration du PLD de Koutal, la réflexion sur l'orientation du Programme social, la participation à l'élaboration du budget 2003, la participation à l'enquête socio-économique de Mballing du 20 au 28 novembre 2002.

Du 26 au 29 décembre 2002, un forum sur l'éducation et la formation s'est tenu au centre de Formation des Monitrices Rurales de Peycouck. Le forum a réuni 30 représentants des organisations d'élèves, de parents d'élèves venus des villages de Peycouck, Mballing, Koutal, Sowane, Fadiga, Djibélor et Tabi. Des personnes ressources du CPRS et de l'Inspection d'Académie de Thiès y ont participé. L'assistance aux handicapés lourds a aussi porté sur l'aide alimentaire et la construction d'infrastructures sociales. C'est dans ce cadre qu'entre la construction de cinq logements sociaux pour un coût global de 9 808 275 FCFA. 14 demandes n'ont pu être satisfaites faute de financement.

Les réalisations portent également sur la construction de 13 latrines, la réhabilitation de maisons, l'appui en matériel agricole, l'aide alimentaire d'un coût de 9 millions, dont 2 millions pour 59 malades handicapés lourds y compris des enfants en bas âge vivant dans la région de Ziguinchor. Ils ont reçu des dotations en riz, sucre, huile et savon de janvier à décembre 2002. Une aide d'urgence a été apportée à **106 personnes** affectées par la lèpre ainsi qu'à leur famille. Cet aide d'un montant global de **4 983 444 FCFA**, a porté sur la santé, la réhabilitation de maisons, le soutien alimentaire et le transport. Cette entreprise humanitaire de haute portée est l'œuvre de l'ONG DAHW.

7.2. La réinsertion des mineurs en situation de crise

L'AFVP, est également très active dans l'appui au développement local notamment à Ourosogui, Kanel, dans les communautés rurales de Sinthiou Bamambé, d'Agnam, de Dioossong, de Ross Bethio et dans les communes de Sokone et Saint-Louis. Ses interventions portent, par ailleurs, sur la santé, la décentralisation, l'environnement, la culture et l'éducation. Dans ce dernier domaine, elle a mis l'accent sur la réinsertion des mineurs en situation de crise à Pikine. Dans ce cadre, elle exécute un projet financé par Village-Pilote et visant les objectifs ci-après :

- favoriser l'organisation de l'ensemble des mineurs de la ville de Pikine et mettre en œuvre des solutions permettant leur réinsertion socio- professionnelle ;
- assurer un travail d'appui conseil en vue de renforcer les compétences des éducateurs concernés.

Ce programme lancé en 1995, a permis de soutenir 3000 jeunes à travers des projets, de créer 40 emplois permanents, de scolariser chaque année 200 élèves au centre polyvalent de Thiaroye en école maternelle et primaire avec un taux de réussite 90% pour une moyenne nationale de 24%. 180 jeunes participent aux ateliers de formation et 90% des élèves obtiennent un diplôme et un stage d'au moins 6 mois en entreprise grâce au contrat de partenariat que Village-Pilote a signé avec les structures d'accueil.

7.3. La promotion socio-économique des femmes

Face aux inégalités de genre dans l'accès aux moyens de production et aux emplois du secteur formel, les ONG de développement ont inscrit la promotion socio-économique des femmes comme un objectif prioritaire. Les activités entreprises à ce niveau tournent autour du renforcement des capacités des femmes et de la réalisation d'infrastructures économiques. Des efforts considérables sont faits notamment dans l'appui aux initiatives génératrices de revenus. L'exécution du projet « Renforcement des capacités des micros et petites entreprises dans le secteur de la transformation artisanale du poisson » par l'Association Conseil pour l'Action (ACA) entre dans ce cadre. Ce projet a été financé, sur la demande du gouvernement du Sénégal, par l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI).

L'intervention de ACA, qui avait pour objectif de promouvoir la formation et l'amélioration des performances des femmes travaillant dans le secteur de la transformation artisanale du poisson, a permis l'exécution d'un programme de formation au bénéfice de **303 personnes** portant sur les trois modules ci-après :

- module en élaboration de projet et techniques de négociation devant permettre à **20 techniciens** de la pêche de pouvoir concevoir des dossiers de projet pour les femmes et les aider à trouver un financement ;
- module en leadership pour renforcer les capacités en administration, fonctionnement et gestion de groupe des dirigeants des GIE ou groupements de femmes choisis dans les trois sites du projet (Yoff, Bargny et Kayar) et qui regroupent 830 membres ;
- module en entrepreneurship devant permettre aux bénéficiaires de faire le suivi et l'évaluation de leurs opérations financières d'une part et d'avoir des connaissances en matière de gestion commerciale

Le renforcement des capacités des femmes inclut également l'appropriation des NTIC. L'exécution du projet alf@net par ANAFA entre dans ce cadre. Salué par Madame Awa Gueye KEBE, Ministre de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale, ce projet visant la démultiplication des résultats de l'alphabétisation, permet aux femmes de maîtriser l'outil informatique dans leur langue maternelle. Ce renforcement de capacités leur donne les moyens de conduire avec plus d'efficacité les projets générateurs de revenus soutenus par ANAFA. Cinq (05) centres ont été équipés de matériels informatiques et quarante trois (43) adultes apprenant(e)s, initiés à l'utilisation de l'outil informatique dans la langue wolof. Un C D en wolof a été conçu par l'atelier alf@net pour expliquer les utilisations de l'ordinateur. Le même support est en train d'être réalisé dans les autres langues nationales. Le projet alf@net s'est traduit par une nette amélioration de la qualité de l'encadrement et de la gestion des fonds de crédit des OCB dont les responsables maîtrisent l'outil informatique.

L'action des ONG en faveur des femmes passe également par la réalisation d'ouvrages hydro-agricoles. A Kounghoul, ANAFA exécute un programme de construction de 06 mini barrages pour sécuriser et développer l'agriculture de contre saison pratiquée par les femmes dans les cuvettes et le lit des bras temporaires du NIANJA BOLON au sud de Kounghoul. Le NIANJA BOLONG, un bras du fleuve Gambie, polarise près de trente trois (33) villages de plus de 10.000 habitants grâce à la construction de mini barrages de retenue colinéaire. La réalisation de ces ouvrages permet de stocker les eaux de ruissellement pour contenir la remontée de la langue salée. Deux mini-barrages ont été réalisés sur les cours du Nianija Bolong à Wilanéne et Khosnane près de la frontière avec la Gambie.

Des comités de construction et de gestion ont été constitués pour la réalisation de l'ensemble du programme d'ouvrages hydrauliques. Ils ont dans leur agenda l'aménagement de (08) huit casiers rizicoles, piscicoles et agropastoraux sur une superficie d'une dizaine d'hectares. Le volume d'eau retenue depuis la finition des 2 mini barrages en Mars Juin 2000 et en Mars juin 2001 est devenu tellement important que les barrages sont endommagés. Dans les parcelles exigües les femmes cultivent des produits maraichers qui leur rapportent en moyenne 50 à 120.000F par semaine. La mise en valeur de ces terres permet aux familles de constituer des réserves sur la récolte céréalière (mil,..) tirée des hautes terres du diéri cultivées par les hommes. Un documentaire filmé a été réalisé sur les mini barrages et les programmes d'aménagement pisci rizicoles et pastoraux à Kounghoul. Ce film documentaire a été réalisé par les ateliers audio visuels : IMSON/Images et Sons de ANAFA.

8. La gestion des ressources naturelles pour un développement durable

Le peu d'intérêt que les pays du Nord accordent à la désertification ne doit pas occulter la gravité des bouleversements socioéconomiques et culturels que la dégradation de l'environnement entraîne dans le Sahel. La raréfaction des ressources hydriques, végétales et animales, le désert qui s'étend, la dégradation des terres et des écosystèmes maritimes et fluviaux, la dégradation du cadre de vie...sont autant de facteurs à risque qui engagent le pronostic vital de l'espace sahélien. Le Sénégal, qui partage cette fragilité écologique avec les Etats membres du CILSS, doit par conséquent relever le défi de la gestion rationnelle de l'environnement. Des progrès ont été accomplis avec la formulation du Code de l'Environnement et le transfert de compétences en la matière aux collectivités dans le cadre de la décentralisation.

Les étapes ainsi franchies sont certes importantes, en ce qu'elles ont permis de tracer un cadre réglementaire nécessaire pour réduire les causes anthropiques de la dégradation. Il n'en demeure pas moins que l'enjeu stratégique est dans la promotion de la culture environnementale et l'appropriation des objectifs de développement durable partagés par les communautés à la base. Il est à cet égard important de souligner l'effort de réflexion concertée et élargie initié par le CONGAD, à travers son Réseau Environnement et Développement (RED/CONGAD) dans le cadre des préparatifs du sommet mondial sur le développement durable tenu à Johannesburg en Afrique du Sud en septembre 2002.

Ce processus participatif initié par le CONGAD, auquel ont participé des organisations qui ne sont pas membres du consortium, a été conduit à travers l'organisation d'ateliers régionaux et la tenue, à Dakar, d'une rencontre nationale élargie aux pouvoirs publics et partenaires au développement. Il a permis à la société civile sénégalaise de se distinguer en Afrique du Sud en étant l'une des rares à présenter un document consensuel. Elle a, par ailleurs, pu ainsi donner consistance à la participation de la délégation d'experts étatiques et non étatiques envoyée à Johannesburg pour représenter le Sénégal. Cette capacité de mobilisation et de plaidoyer prend racine sur une expertise avérée dans le cadre de la mise en œuvre de stratégies concertées de régénération et de gestion rationnelle de l'environnement.

8.1. La régénération de la biodiversité

La régénération de la biodiversité est une composante essentielle de la gestion rationnelle de l'environnement mondial. Dans ce domaine, les résultats obtenus à Thiambène Tyl, dans la communauté rurale de Mpal, région de St- Louis où la moyenne pluviométrique annuelle dépasse rarement 200 millimètres, montrent qu'il est possible de faire reverdir le Sahel. Ce processus prendra racines sur la mobilisation communautaire et la vulgarisation des bonnes pratiques. L'appui de l'ONG **GREEN Sénégal** a permis de diffuser l'expérience de feu **Serigne Samb**, un habitant de Thiambène Tyl qui est parvenu à faire passer de 10 à 1250 à l'hectare la densité des arbres dans sa parcelle de 50 hectares grâce à une mise en défens, suivie d'une régénération naturelle assistée au niveau des aires protégées par des haies d'Euphorbia Balsamifera. Cette expérience, qui a fait l'objet d'un documentaire de 10 minutes en français et en anglais réalisé par le CONGAD, a inspiré le projet de régénération à grande échelle porté par le Regroupement pour la Protection de Thiambène Thyll, qui polarise dix organisations villageoises. Le projet d'extension a bénéficié du soutien du FEM et du Réseau Afrique 2000.

Dans la communauté rurale de Diarere, région de Fatick la mise en place de 15 ha de bois de village a été précédée de formations en techniques de reboisement et d'économie d'énergie. L'ONG **AJED**, qui a fait bénéficier du même accompagnement la communauté rurale de Loul-Séssène, toujours dans la région de Fatick, ainsi que les villages de Ngoye Alioune Sylla, dans la région de Diourbel et Eguilaye, dans la région de Ziguinchor. Au total, l'appui de **AJED** a permis la formation de 30 relais en technique de construction de foyers améliorés et la réalisation de 340 fourneaux dans 141 concessions.

A Saint-louis, les ONG se distinguent dans l'exécution du Programme de lutte contre les végétaux aquatiques envahissants. La prolifération de ces plantes fait peser une menace très sérieuse sur la santé des populations avec le développement des maladies hydriques, sur la biodiversité et la navigation mais aussi sur les activités piscicoles, agricoles, pastorales ainsi que sur l'alimentation en eau des villes de Dakar et Saint-Louis et de nombreux villages.

8.2. La lutte contre les végétaux aquatiques envahissants

Depuis 2001, Diapanté coordonne un programme de lutte contre la salvinia molesta financé par le Programme de Micro Financement du Fonds Pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM). Ce programme a été mis en œuvre dans le Delta du fleuve Sénégal en partenariat avec le Comité Civilo-militaire d'Appui au Développement (CCMAD). Il a permis d'obtenir les résultats ci-après :

- 32 sites dégagés et protégés pour une prévision initiale de 20 sites ;
- le financement de 08 micro-projets pour le compte du Fonds d'Appui à l'Environnement et au Développement (FAED) ;
- la participation des communautés villageoises aux différents niveaux de décision et d'exécution ;
- la mobilisation des médias ;
- la réalisation d'un film sur le projet ;
- la mise en place d'un dispositif de surveillance et d'entretien des sites traités ;
- la réalisation d'une évaluation externe qui a préconisé de continuer la lutte sous la même forme ; .

Considérant ces résultats pour les moins probants, le FEM a accepté de financer en 2002 un programme de lutte d'une durée d'un an contre l'ensemble des végétaux aquatiques envahissants. Ce programme, dont le financement cumulé avec celui du Programme 2001 de lutte contre salvinia molesta atteint FCFA 70 000 000, visait les objectifs ci-après :

- l'identification des nouveaux sites à traiter ;
- la mobilisation des populations concernées ;
- le nettoyage et la protection des sites sélectionnés ;
- la visibilité de la lutte contre les plantes envahissantes ;
- le soutien aux initiatives économiques pour la valorisation des ressources naturelles ;
- la cartographie des zones infestées.

Dans le cadre des activités de partenariat inscrites dans le programme quinquennal de partenariat décentralisé de l'Office Municipal de Coopération Internationale de la Ville de Commercy (OMCI) - France, Diapanté assure la maîtrise d'ouvrage déléguée, l'appui/conseil et la formation technique du projet d'adduction en eau potable des villages de Ndiatene et Khor dans le Delta du fleuve Sénégal. Dans ces villages où il n'y a ni puits ni forages à cause de la salinité de la nappe, les 3000 habitants s'approvisionnent directement dans le fleuve. Ce projet a démarré en juin 2002 pour une durée prévue de 36 mois le projet. D'un coût global de FCFA 250. 000. 000 ou Euro 381. 000 se déroulera suivant trois étapes ci-après :

- études et adjudication du marché ;
- réalisation des infrastructures ;
- mise en exploitation, accompagnement, suivi.

9. L'agriculture régénératrice

Afin de pérenniser les résultats des actions de restauration de la biodiversité, Green Sénégal met l'accent sur un développement local fondé sur l'agriculture régénératrice. Dans ce domaine, il faut également souligner les réalisations de l'ONG The **RODALE Institute**. L'exécution de son projet « Amélioration de la production alimentaire par l'utilisation de méthodes d'agriculture régénératrice et agroforestière dans cinq villages du Sénégal » financé par la fondation Vanderbilt, pour une durée de trois ans, en est à sa deuxième année. Il a pour objectif global d'améliorer la sécurité alimentaire et la génération de revenus des familles rurales par l'utilisation de méthodes de production agricole durable et la gestion des ressources naturelles. Grâce au taux de remboursement, qui a atteint 100%, le nombre de bénéficiaires de crédit en semences vivrières a considérablement augmenté, passant de 105 à 154. Le nombre de bénéficiaires de crédit embouche est passé de 30 à 54.

L'appropriation efficiente des techniques de compostage, de réalisation de pépinières maraîchères et forestières, des méthodes d'embouche et des règles de gestion organisationnelle et de suivi-évaluation, permet d'envisager le désengagement progressif de Rodale avec sérénité. Rodale Institute a été sélectionné par le Gouvernement du Sénégal comme Agent d'Exécution Technique (AET) dans les régions de Saint-Louis et Matam pour la composante « Organisation des Producteurs » du Programme des Services Agricoles et Organisations de Producteurs (PSAOP .) La mission consistait à accompagner les organisations de producteurs dans la mise en place de cadres Locaux de Concertations et à renforcer les capacités de leurs responsables.

Cette dynamique d'appui aux initiatives locales pour la sécurité alimentaire se renforce également à Diofor, dans le département de Fatick et à Ndoffane, département de Mbour grâce à l'ONG **CARAF** (Collectif Africain pour la Recherche, l'Action et la Formation). A Diofor, son intervention porte sur l'identification et l'appui/conseil à des paysans. Le réseautage des producteurs a été impulsé en partenariat avec l'organisation RTGRADE (Recours à la Terre / Génie Rural Alternatif pour le Développement des Eco-Terroirs). L'expérimentation de cultures fourragères, qui a été initiée, ouvre d'intéressantes perspectives à Diofor, tandis qu'à Ndoffane, l'association des jeunes du village, qui dispose d'un périmètre de deux (02) hectares, a bénéficié d'une formation en maraîchage biologique dans le cadre de la Recherche-Action.

Le plaidoyer en faveur des producteurs de l'espace rural a également retenu l'attention des ONG dans le cadre de leur intervention en faveur du développement du Sénégal. Face à la situation d'urgence provoquée dans l'espace rural par le déficit pluviométrique, le CONGAD a envoyé en septembre 2002 dans le centre Ouest, le Nord et la Bas-Ferlo, deux missions d'experts chargés d'évaluer les besoins des populations ainsi que l'état des cultures et du bétail. Ce document a servi de cadre de référence aux propositions de sortie de crise faites par le CONGAD au Gouvernement et portant notamment sur la question des semences et de la diversification agricole.

CONCLUSION

Dans l'accomplissement de leur mission de service public, les ONG ont rencontré un certain nombre de difficultés. Celles-ci ont trait aux lenteurs et entraves administratives notées dans l'accomplissement des formalités et la mise en œuvre des procédures d'exonération et de renouvellement des admissions temporaires. Une réponse appropriée à ces contraintes est le principal objectif visé à travers le projet d'atelier avec les douanes et les services techniques étatiques compétents. Elle faciliterait la contribution des ONG à l'entreprise de développement humain durable. La formulation et la mise en œuvre efficiente des politiques publiques, qui appellent l'implication de tous les acteurs de développement, plaident en faveur d'un partenariat suivi entre pouvoirs publics et organisations de la société civile.

Aussi, il convient de souligner la nécessité de poursuivre les rencontres périodiques Gouvernement / ONG pour une plus grande synergie autour des préoccupations, enjeux et défis qui interpellent la communauté internationale et les pays en développement en particulier.